

**DECISION N°13-2024 –
ATTRIBUTION CONSULTATION PRESTATIONS DE CHARGEMENT, TRANSPORT ET
DECHARGEMENT DU BROyat DE DECHETS VERTS DES LOTS 1, 2 ET 3**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment en ses articles L.2123-1 et R.2122-8

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu les offres des candidats,

Vu les tableaux d'analyse des offres établis par le Service valorisation et gestion des déchets de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Considérant que la Communauté de Communes de Forez-Est a lancé la consultation « Prestations de chargement, transport et déchargement du broyat de déchets verts »,

Considérant que cette consultation était décomposée en 3 lots :

Lot(s)	Désignation
1	Chargement, transport et déchargement du broyat de déchets verts de la plateforme de Panissières
2	Chargement, transport et déchargement du broyat de déchets verts de la plateforme d'Epercieux-Saint-Paul
3	Chargement, transport et déchargement du broyat de déchets verts de la plateforme de Chazelles-sur-Lyon

Considérant que la date limite de remise des offres était fixée au mercredi 27 décembre 2023 à 12h00,

Considérant les propositions techniques et financières du candidat alors classés premiers pour l'ensemble des trois lots, à savoir :

Pour le lot 1 : Chargement, transport et déchargement du broyat de déchets verts de la plateforme de déchets verts de Panissières, l'offre de la Société Agri-Passion, dont le siège social est à Claveisolles (69870), 34 rue de la Manecanterie pour un montant estimé de 7 263.00€HT,

Pour le lot 2 : Chargement, transport et déchargement du broyat de déchets verts de la plateforme de déchets verts d'Epercieux-Saint-Paul, l'offre de la Société Agri-Passion, dont le siège social est à Claveisolles (69870), 34 rue de la Manecanterie pour un montant estimé de 7 857.00€HT,

Pour le lot 3 : Chargement, transport et déchargement du broyat de déchets verts de la plateforme de déchets verts de Chazelles-sur-Lyon, l'offre de la société Agri-Passion, dont le siège social est à Claveisolles (69870), 34 rue de la Manecanterie pour un montant estimé de 5 112.00€HT,

Considérant que le seuil des 221 000,00€ en dessous duquel le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver les propositions financières et techniques du candidat alors classés premiers pour les trois lots, à savoir :

Pour le lot 1 : Chargement, transport et déchargement du broyat de déchets verts de la plateforme de déchets verts de Panissières, l'offre de la société Agri-Passion, dont le siège social est à Claveisolles (69870), 34 rue de la Manecanterie pour un montant estimé de 7 263.00€HT,

Pour le lot 2 : Chargement, transport et déchargement du broyat de déchets verts de la plateforme de déchets verts d'Epercieux-Saint-Paul, l'offre de la société Agri-Passion, dont le siège social est à Claveisolles (69870), 34 rue de la Manecanterie pour un montant estimé de 7 857.00€HT,

Pour le lot 3 : Chargement, transport et déchargement du broyat de déchets verts de la plateforme de déchets verts de Chazelles-sur-Lyon, l'offre de la société Agri-Passion, dont le siège social est à Claveisolles (69870), 34 rue de la Manecanterie pour un montant estimé de 5 112.00€HT,

ARTICLE 2

D'approuver la consultation correspondante et de passer commande.

ARTICLE 3

Dit que les crédits requis sont prévus au budget.

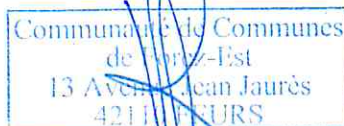
ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 23/01/2024

**Le Président,
Pierre VERICEL**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240123-13-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2024